

La Lettre

La charte, c'est l'affaire de tous | N°1 Avril 2010

Le Grand Prâlin, Courchevel 1650, Saint-Bon Tarentaise © PNV - Frantz Storck

édito

Le Parc national de la Vanoise, les élus et les acteurs de la Vanoise travaillent actuellement à un projet de charte du Parc. Cette charte, tournée vers l'avenir, orientera les actions qui seront développées sur notre territoire pour 15 ans.

Notre territoire est riche d'un patrimoine exceptionnel et bénéficie d'une reconnaissance particulière avec la présence du premier Parc national français et d'une offre touristique de notoriété internationale. L'élaboration de la charte est une opportunité pour franchir une nouvelle étape dans le développement de notre territoire en dépassant des attitudes de méfiance et en pensant notre devenir en partenariat et en complémentarité.

La charte s'appuiera sur le caractère et l'identité du territoire ; elle visera une valorisation ordonnée de l'ensemble de ses

potentialités. Les 29 communes du Parc auront à se prononcer sur leur adhésion à la charte en 2011. La préparation de la charte est l'affaire de tous. Par cette Lettre mensuelle, nous allons vous informer régulièrement de son avancement. La Lettre est aussi un lieu d'échange. Elle vous invite à réagir tout au long de l'élaboration du projet. Vos remarques et questions seront bienvenues.

L'ambition est de parvenir à un véritable projet collectif, innovant, en phase avec les enjeux à venir de la Vanoise et dans lequel chacun doit pouvoir se retrouver. ●

Alain Marnezy

Président du Conseil d'administration
du Parc national de la Vanoise

Vos suggestions ou questions :
charte@parcnational-vanoise.fr

Six lettres d'information vous seront remises en distribution toutes boîtes aux lettres, non personnalisée. Si vous souhaitez recevoir les prochaines lettres à votre nom, faites-le nous savoir à : accueil@parcnational-vanoise.fr.

L'agriculture au cœur DU PROJET DE CHARTE

Comment concilier dynamisme et pérennité des pratiques agricoles avec protection des paysages et de la biodiversité ?

Telle est pour le Parc national de la Vanoise la grande question de l'avenir de l'agriculture sur son territoire. Une question majeure car l'agriculture est une activité très présente sur l'espace parc. Économiquement, avec entre autres la présence d'une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et d'une IGP (Indication géographique protégée), le Beaufort et la Tomme de Savoie, mais aussi environnementalement puisqu'elle contribue à la gestion des espaces et à la préservation de la biodiversité. Professionnels de l'agriculture, élus et représentants du Parc se sont réunis en

groupes de travail pour élaborer le projet de charte. L'objectif est double : préciser les modalités d'application de la réglementation du cœur du Parc national de la Vanoise et définir les grandes orientations stratégiques pour l'avenir de l'activité agricole sur le territoire.

Ces orientations serviront de ligne directrice aux projets que pourront et devront porter tous les acteurs en lien avec l'agriculture sur le territoire. Un vaste programme qui nécessitera la mobilisation de tous. ●





Ramassage du foin, Lanslebourg-Mont-Cenis © PNV - Patrick Folliet

? Ça pose QUESTION



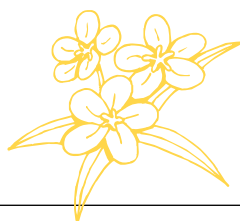
Albert Tourt
Membre du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, président de la S.E.A¹ de la Savoie, président de la coopérative laitière de Haute-Maurienne et vice-président de la Chambre d'agriculture de Savoie.



Emmanuelle Courtet
Présidente du Groupement intercantonal de développement agricole de Haute-Maurienne, éleveur ovin viande en race « Tâbones-Marthod », race menacée.



Frédéric Butbod
Exploitant agricole et maire adjoint de la commune de Bourg-Saint-Maurice, délégué à l'agriculture.



Le projet de charte peut encore progresser dans la prise en compte du monde agricole impliqué dans la vie du Parc. La Chambre d'agriculture a déjà avancé à travers les schémas territoriaux d'alpage et des diagnostics, mais il reste encore à exprimer un engagement clair sur le fond. Attention à ce que les Mesures Agri Environnementales² ne soient pas trop un saupoudrage. À quoi sert une telle mesure si l'exploitant n'a plus les moyens de vivre au pays? Il convient de se concentrer davantage sur les fondamentaux : la question des financements de l'agriculture, la Politique Agricole Commune et ses lignes de crédit que la nouvelle charte doit intégrer. Il en va de la mécanisation, de la maîtrise du foncier, de l'installation de jeunes exploitants.

Gardons à l'esprit que bien avant le Parc, la main de l'homme a façonné nos territoires, guidée par le bon sens paysan. La rigueur exceptionnelle du cahier des charges du Beaufort ne pourrait-elle livrer demain le concept de « territoire AOC humain »? Son savoir-vivre et son « savoir-être » seraient ainsi reconnus. Le Parc y prendrait sa part à condition de ne pas s'enfermer dans le protectionnisme. Misons sur un territoire qui s'inspire des règles AOC, qui ne renonce pas au développement mais accompagne celui-ci vers les meilleures pratiques. Nous avons à construire une démarche exemplaire qui exige que deux mondes se rejoignent. »

Albert Tourt

« Les différences qui ont pu exister entre ce qui est écrit dans les textes réglementant l'espace du Parc et leur application réelle sur le terrain ont rendu les agriculteurs méfiants. Lorsque des préconisations se transforment en obligations contraignantes ; les exploitants se sentent prisonniers. Or, les agriculteurs ne sont pas tournés contre la nature, ni l'environnement, ni le Parc. Nous avons toujours, en Haute-Maurienne, cherché le dialogue, l'identification des solutions avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, les agents du Parc, de la Chambre d'Agriculture, nos collègues professionnels.

Le Conseil scientifique du Parc gagnerait sans doute à reconnaître la place prise par les agriculteurs comme acteurs de l'environnement. Les chalets en ruine interdits

de reconstruction pour accueillir de jeunes exploitants qui souhaiteraient s'installer, la question des routes ou des chemins d'accès aux alpages, existants ou parfois à créer ; la désapprobation des surpâturages pour tant conséquences des mesures de protections anti-loup imposées par le ministère, illustrent ces divergences. Pas d'extrémisme environnemental donc. Les adhérents du GIDA sont compétents, formés en sciences, en économie et aux critères naturalistes de leurs exploitations. Nous ne nourrissons aucun grief contre le Parc, nous participons et participerons à toutes les réunions, mais il paraît évident que cette charte nouvelle doit aboutir à un consensus. Les élus comme les agriculteurs sont des habitants, des occupants locaux qui méritent ce respect et une pédagogie. Les discours et les faits peuvent assurément gagner en cohérence. »

Emmanuelle Courtet

« Je n'ignore pas les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs et leur crainte d'en subir de nouvelles en lien avec le Parc. Il faut veiller à ce que les règles ne deviennent pas trop complexes dans la mesure où la frontière entre ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas est déjà mince. Nos agriculteurs protègent leurs montagnes de longue date. Il convient d'éviter le sur-protectionnisme qui pénaliserait la pérennité économique de leurs exploitations. Même si nous ne sommes pas en accord sur tout, les relations avec le Parc sont bonnes. L'écoute s'est améliorée et doit être confirmée. Je vois d'ailleurs dans cette charte l'occasion d'utiliser l'image du Parc de la Vanoise pour valoriser les produits issus de sa culture : pommes, viande Tarentaise, agneaux d'alpage... Elle devra être aussi un moyen de préserver le foncier agricole, de lutter contre son morcellement et sa raréfaction. »

Frédéric Butbod

1 : Société d'Économie Alpestre

2 : Les MAE, Mesures Agri Environnementales sont mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.



Vaches au pré près de Pelapoët. PLanay © PNV - Alexandre Garnier

L'analyse

C'est un fait. Le dialogue entre le Parc et les agriculteurs, engagé depuis de nombreuses années, connaît une nouvelle dynamique. Les réunions de travail organisées autour de la rédaction du projet de charte le prouvent. Pourtant, le Parc souffre toujours auprès des agriculteurs d'une image d'institution déconnectée de la réalité du terrain.

Quel rôle pour le Parc ?

Sa réponse est claire. Protéger les activités agricoles, oui, mais avant tout celles qui respectent l'environnement. D'autant que son champ d'action n'est pas illimité et dépend du cadre européen (Politique Agricole Commune pour les aides agricoles), national (dont la Loi montagne, pour la reconstruction de ruines), régional et départemental pour les investissements agricoles, communal pour l'urbanisme. D'autre part, le Parc ne peut se substituer à la Chambre d'Agriculture ou à la Société d'Économie Alpestre avec lesquelles il doit collaborer étroitement.

Une évolution logique

Dans ce contexte, la charte du Parc servira de cadre de référence pour aller vers une meilleure cohérence des différentes politiques publiques. Mais pas seulement. En complément, dans les domaines où il a le plus de latitude d'intervention (énergie renouvelable, systèmes d'épuration innovant...), le Parc devra être suffisamment moteur, initiateur et fédérateur pour que l'agriculture de Vanoise soit exemplaire et devienne une référence. Comme un véritable partenaire de la profession agricole et des collectivités.

La charte QU'EST-CE-QUE ÇA CHANGE ?

L'agriculture en Vanoise devra, pour perdurer dans des milieux qui en font toute la richesse, faire face à un certain nombre de contraintes. Celles-ci sont aussi bien environnementales (gestion de l'eau...), qu'économiques (marché concurrentiel du fromage...) ou foncières (disparition des surfaces agricoles...). Dans ce contexte, la charte définit de grandes orientations stratégiques pour aider une agriculture économiquement viable et respectueuse de l'environnement à y faire face.

Favoriser des filières courtes et favorables à la biodiversité

Concrètement, cela passe par la valorisation des labels existants (AOC Beaufort) et des productions déjà bien connues (bleu de Termignon, bleu de Bonneval, persillé de Sainte-Foy-Tarentaise), mais aussi par la labellisation et une promotion accrue des produits répondant à des exigences strictes de qualité. Une marque Parc pourrait ainsi être envisagée (miel, viande...). Vente directe et de proximité seraient renforcées, notamment auprès des restaurateurs, refuges, particuliers... Ces actions devront s'accompagner d'une sensibilisation des publics aux différents labels.

Préserver le foncier agricole

Alors que les alpages du cœur du parc sont utilisés l'été par le pastoralisme, les surfaces agricoles de l'aire d'adhésion permettent le pâturage, en intersaison et en été, et l'extension des prairies de fauche en hiver. Ces surfaces, dont la taille conséquente est essentielle pour faciliter leur transmission, ont une grande importance pour l'autonomie des exploitations. Il est donc essentiel de les préserver. Cette ambition s'appuie sur deux grands axes d'actions : anticiper en identifiant les zones agricoles à préserver par des diagnostics agricoles communaux ou intercommunaux et mobiliser tous les outils existants (conventions, baux, création d'associations

foncières pastorales...) pour préserver ces espaces et favoriser leur mise en valeur.

Soutenir le bâti « responsable »

Cette ambition passe par la mise en place d'une animation territoriale spécifique pour aider les exploitants à intégrer le développement durable dans leurs projets de bâti. Il s'agira, par exemple, de leur proposer des diagnostics énergétiques (bâtiments et paysages), mais aussi de les informer sur l'accès aux différentes subventions publiques. D'autre part, l'action du Parc consistera à informer les professionnels de la filière sur les différents aménagements possibles et leurs résultats, mais aussi à assurer une assistance technique.

Maintenir les races et variétés locales en les valorisant

Cet objectif s'appuiera sur une double mission : information (renforcement des connaissances actuelles sur les races et variétés fruitières locales) et promotion. Ce dernier point implique le soutien du Parc aux acteurs spécialisés dans cette valorisation des produits, le renforcement de sa connaissance sur une structuration efficace des filières et sa capacité à sensibiliser le grand public sur la prise en compte des races locales.

À ces grandes orientations stratégiques s'ajoutent d'autres objectifs :

- **Mettre en place une gestion agro-environnementale des milieux pastoraux** en utilisant notamment les diagnostics d'alpage et les plans de gestion pastoraux.
- **Améliorer la cohabitation avec la faune sauvage** en recherchant des méthodes innovantes pour limiter les nuisances et en mettant en place un Observatoire partagé des dégâts.
- **Développer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques vétérinaires** en favorisant, entre autres, l'utilisation de traitements à l'impact mesuré.
- **Valoriser les richesses et atouts du territoire.** L'objectif est d'expliquer les valeurs portées par le Parc grâce à des formations communes avec la profession agricole. 🌞



Veaux de races Tarentaise et Abondance. Plan de la Grassaz. Peisey-Nancroix © PNV - Vincent Augé

Avril

2010

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1	2	3	4
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27 <i>Aiton</i>	28	29
30	31	<i>Objet : Conseil d'administration du Parc</i>				

DATES CLÉS

27 AVRIL 2010
à Aiton

Conseil d'administration du Parc.

Objet : Examen de l'avant-projet de charte. Décision du lancement de la concertation publique pour rencontrer les conseils municipaux, les habitants et les acteurs économiques. L'objectif est d'engager le débat sur une base écrite et de susciter l'émergence d'éléments permettant d'enrichir l'avant-projet.

Ça s'est passé LES MOIS DERNIERS

La charte, un projet concerté pour l'avenir du territoire

Depuis 2006, les Parcs nationaux doivent légalement élaborer une charte. Celle-ci a pour objectif de définir les grandes orientations stratégiques pour le cœur et l'aire d'adhésion. Elle précise aussi les modalités d'application de la réglementation dans le cœur du parc. La charte doit être élaborée dans un processus partenarial et soumise à la consultation publique avant d'être définitivement adoptée.

Pour le Parc national de la Vanoise, ce travail d'élaboration a pris sa pleine dimension dès janvier 2009 dans le cadre de groupes de travail spécifiques. Ceux-ci réunissaient les différents acteurs du territoire : élus, professionnels, représentants de l'État, associatifs et personnels du Parc. Après une année 2009 consacrée aux questions de pastoralisme, d'agriculture et de loisirs (parapente, alpinisme,

escalade, pêche), 2010 a vu le lancement et l'organisation de nouveaux groupes de travail : l'éco-responsabilité, le tourisme («sites, itinéraires et refuges», «accueil, promotion», «innovation et labellisation»), la forêt et l'éducation à l'environnement.

À ces différents temps de travail se sont ajoutées deux réunions plus spécifiques. L'une consacrée à l'urbanisme réunissant des représentants du Parc, le Bureau de l'association des maires des communes du Parc et l'État (Direction départementale du territoire de la Savoie / DDT), l'autre dédiée au patrimoine culturel matériel bâti et immatériel qui regroupait des représentants de la Direction régionale des affaires culturelles, de la Conservation du patrimoine de la Savoie et des associations locales pour le patrimoine culturel... L'ensemble de ces travaux a donné lieu à la rédaction d'un avant-projet de charte.

Sur la base de ce document, le Conseil d'administration du Parc va engager une concertation large durant plusieurs mois dans la perspective de passer à un projet abouti. ☀



Mail

Pour nous contacter :
charte@parcnational-vanoise.fr

Directeur de la publication :
Philippe Traub
Responsable de la publication :
Elisabeth Berlioz
Conception et réalisation :
esprit public
Rédaction :
esprit public et Raphaël Sandraz
Avec la participation de l'équipe
du Parc national de la Vanoise
ISSN : En cours

LE POINT DE VUE DE GOUBELLE

